

ST-BODY2

Information Produit

Version: 2 PI EU FR 02-05-2025

Description

Culture lactique thermophile.

Description culture:

Streptococcus thermophilus

Num. Article: 727930

Couleur: Blanc cassé à brun

Taille 20X500 U

Format: F-DVS

Conditionnement Sachet(s) dans une boîte

Forme: Granulat congelé

Stockage & manutention

< -45 °C / < -49 °F

Durée de vie

Au moins 24 mois à compter de la date de production si stocké suivant les recommandations.

Utilisation

Utilisation

Cette culture est destinée à produire des laits fermentés texturés, doux et peu post-acidifiants. Cette culture peut être utilisée seule ou en combinaison avec une autre culture texturante. Recommandée pour la fabrication des laits fermentés suivants:

- Brassé
- Ryazenka Russe

Dosage recommandé lors de l'ensemencement

Quantité de lait à ensemencer	250 l/ 66 gal	1,000 l/ 264 gal	2,500 l/ 660 gal	5,000 l/ 1,320 gal	10,000 l/ 2,640 gal
Quantité de culture DVS	50 U	200 U	500 U	1,000 U	2,000 U

Définis pour une performance optimale, la composition et le dosage recommandé pour cette culture ont été soigneusement développés grâce à l'utilisation de souches microbiennes uniques, de principes biotechnologiques avancés et plus de 140 ans d'expérience dans l'industrie laitière.

Avertissement : appliquer un taux d'ensemencement plus faible que celui recommandé peut causer des variations non souhaitées sur la qualité de produit, une efficacité de production diminuée, des pertes de rendement, des potentiels échecs de fermentation et un risque accru d'attaques de bactériophages.

Mode d'emploi

Sortir la culture du congélateur juste avant emploi. Ne pas décongeler. Désinfecter l'emballage avant ouverture. Ouvrir l'emballage et verser les granulés congelés directement dans le produit pasteurisé. Agiter lentement le mélange pendant 10-15 minutes pour une distribution homogène de la culture. La température de fermentation recommandée est de 35-45°C (95-113°F). Pour plus d'informations sur les applications spécifiques, référez-vous à nos brochures techniques et recettes suggérées.

ST-BODY2

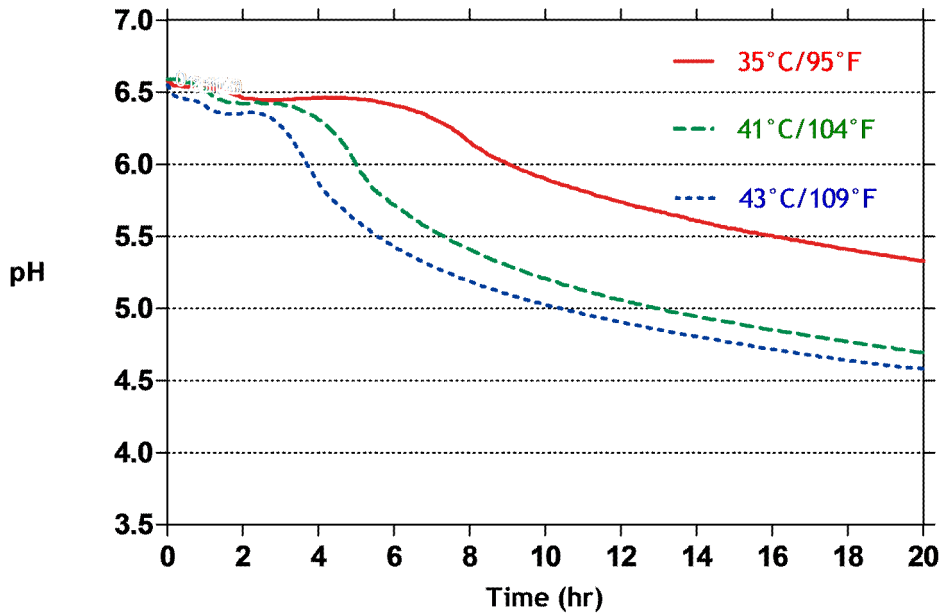
Information Produit
Version: 2 PI EU FR 02-05-2025

Gamme

La gamme Yo-Flex® de cultures pour ensemencement direct (DVS™) offre des cultures très douces à des cultures au goût plus typé avec des profils de viscosité variés.

Données techniques

Acidification curve



Conditions de fermentation:

Lait entier +2 % lait écrémé en poudre (85°C/185°F, 30 minutes)

Ensemencement: 500U/2500L

Méthodes d'analyses

Les références et les méthodes d'analyses sont disponibles sur demande

Information régime alimentaire

Kosher:	Kasher Laitier Excluant Passover
Halal:	Certifié
VLOG:	Conforme

Législation

Les cultures Chr. Hansen sont conformes aux exigences générales sur la sécurité alimentaire telles que définies dans le règlement 178/2002/EC. Les bactéries lactiques sont généralement reconnues comme sûres et peuvent être utilisées dans les produits alimentaires, cependant pour certaines applications nous vous recommandons de consulter la législation locale.

Produit destiné à être utilisé dans les denrées alimentaires.

Sécurité alimentaire

Les bonnes pratiques de fabrication (BPF) sont implémentées dans toutes les usines de fabrication de cultures Chr. Hansen. Chr. Hansen a fait une évaluation du risque microbiologique, chimique et corps étrangers pour les usines et les plateformes de distribution des cultures destinées aux industries du lait de la viande et du vin. Les points de contrôles (CP) et les points de contrôles critiques (CCP) sont basés sur l'évaluation du risque. Une équipe HACCP ainsi que des plans HACCP sont établis pour chaque site de production.

ST-BODY2

Information Produit

Version: 2 PI EU FR 02-05-2025

Etiquetage

Suggestion d'étiquetage "culture lactique", cependant, la législation pouvant varier, merci de consulter votre législation locale.

Marques déposées

Le nom des produits, des concepts, les logos, les marques et autres marques déposées mentionnés sur ce document, apparaissant ou non en grands caractères, en gras ou avec le symbole ® ou TM, sont la propriété de Chr. Hansen A/S ou d'une société affiliée ou sont utilisés sous licence. Les marques déposées apparaissant sur ce document peuvent ne pas être enregistrées dans votre pays, même si elles sont marquées avec un ®.

Support technique

Les laboratoires et le personnel de développement des produits et applications de Chr. Hansen se tiennent à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Information OGM

En conformité avec la législation de l'Union Européenne mentionnée ci-dessous nous vous informons que:

ST-BODY2 n'est pas une denrée alimentaire génétiquement modifiée (GM)*.

Ce produit ne contient pas d'OGM et n'est pas produit à partir d'OGM en conformité avec le Règlement 1829/2003* sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.

En conséquence un étiquetage OGM n'est requis ni pour ST-BODY2 ni pour la denrée alimentaire produite à partir de celui-ci**. De plus, le Produit ne contient pas de matière première étiquetée GM.

*Règlement (CE) n° 1829/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, et amendements.

** Règlement (CE) n° 1830/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, modifiant la directive 2001/18/CE, et amendements.

Veillez noter que l'information présentée ici ne signifie pas que le produit peut être utilisé, ou est certifié par un organisme externe pour être utilisé, dans les aliments étiquetés comme étant 'biologiques' ou 'sans OGM'. Les conditions légales pour apposer ces mentions varient selon les pays, veuillez nous contacter pour plus d'informations.

ST-BODY2

Information Produit

Version: 2 PI EU FR 02-05-2025

Information Allergènes

Liste des allergènes conformément au règlement UE 1169/2011/CE* et à la loi américaine sur l'étiquetage des allergènes alimentaires et la protection des consommateurs (FALCPA) de 2004, et amendements ultérieurs**.	Présent comme ingrédient dans le produit
Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales (y compris le blé)	Non
Crustacés, mollusques et produits à base de fruits de mer	Non
Oeufs et produits à base d'oeufs	Non
Poissons et produits à base de poissons	Non
Arachides et produits à base d'arachides	Non
Soja et produits à base de soja	Non
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	Oui
Fruits à coque et produits à base de fruits à coque (y compris les noix)	Non
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Non
Liste des allergènes conformément au règlement UE 1169/2011/CE et amendements ultérieurs*.	
Céleri et produits à base de céleri	Non
Moutarde et produits à base de moutarde	Non
Lupin et produits à base de lupin	Non
Mollusques et produits à base de mollusque	Non
Anhydride sulfureux et sulfites à des concentrations supérieures à 10mg/kg ou 10 mg/litre exprimé en SO ₂	Non

* Règlement UE 1169/2011 Annexe II, voir le droit de l'Union européenne sur <http://eur-lex.europa.eu/>

** Loi de 2004 sur l'étiquetage des allergènes alimentaires et la protection des consommateurs (FALCPA) et loi de 2021 sur la sécurité, le traitement, l'éducation et la recherche en matière d'allergies alimentaires (FASTER).